

La "décentralisation" de l'industrie a seulement "décentralisé" la bureaucratie.

La réforme du système de gestion de l'industrie soviétique, introduite par Khrouchtchev au début de 1957, a eu exactement les effets que nous avons prévus. Elle a permis un essor de la production dans une série de branches qui souffraient particulièrement de l'hyper-centralisation. Elle a en même temps remplacé les maux du centralisme bureaucratique par ceux du particularisme bureaucratique, ou plutôt a combiné les deux maux l'un avec l'autre.

Ainsi, toute une série de dirigeants ou d'administrations de sovnarkoses ont été dénoncés, leur délit étant de ne pas respecter l'assortissement de la production prévu par le plan. Travaillant pour le "débouché régional" et préférant la production des biens dont la vente était facile à effectuer sur place à celle de biens qu'il fallait transporter au loin, ils ont sérieusement désorganisé l'approvisionnement d'entreprises d'autres régions.

Hier, on se plaignait que des produits étaient envoyés d'une frontière de l'URSS à l'autre, alors qu'on pouvait se les procurer sur place. Aujourd'hui, on se plaint que des produits ne sont plus envoyés ailleurs que dans leurs régions d'origine. Les deux systèmes ont démontré qu'ils entraînent des pertes et un gaspillage énorme pour l'économie soviétique. Dans les deux cas, l'égoïsme des bureaucrates -- dont l'intérêt individuel reste le moteur pour l'accomplissement du plan -- s'avère être un frein à l'utilisation optimale des énormes possibilités de l'économie planifiée. Et dans les deux cas on évite soigneusement d'avoir recours à la seule solution efficace: un contrôle et un début de gestion ouvrière, qui permettrait de déceler les "réserves cachées" et d'infliger aux abus de la bureaucratie la correction qu'ils méritent.

L'augmentation des droits des syndicats

En décembre 1957, d'importantes mesures ont été prises en vue d'accroître les compétences des syndicats au sein des entreprises et de l'économie soviétique dans son ensemble. En juillet 1958, un décret du Soviet suprême confirma et étendit encore cet élargissement des compétences. Il faut y distinguer deux phénomènes différents :

a) L'accroissement des compétences en matière de gestion de la sécurité sociale, des institutions d'assistance sociale, etc. Les syndicats prennent pratiquement en main la gestion des organismes de sécurité sociale, à l'échelle régionale et locale. Ils reçoivent un droit de contrôle sur la répartition des logements, sur l'approvisionnement des cantines, sur la gestion des entreprises nominales de services publics.

Bien que ces mesures doivent être considérées comme progressives à long terme, il est probable qu'elles ne seront pas jugées comme telles par les travailleurs. L'exemple polonais a clairement démontré que les travailleurs condamnent toute activité syndicale qui met l'accent sur l'administration ou la co-gestion de la sécurité sociale ou des œuvres sociales, comme une manœuvre de diversion qui écarte le syndicat de sa véritable fonction objective : la défense des salariés au sein de l'entreprise et de l'économie. Le contrôle ou la co-gestion ouvrière sur le domaine de la sécurité sociale, du logement, etc., devraient être exercés par le truchement des soviets, des communes et d'autres organismes locaux et régionaux d'auto-gestion.